



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Rapport d'activité 2015

Volume 4

Commissariat aux affaires maritimes

Mars 2016



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



TABLE DES MATIERES

1.	Les affaires maritimes en 2015	p. 6
1.1.	Le secteur du transport maritime	p. 6
1.2.	La piraterie maritime	p. 6
2.	Les activités au sein des organisations internationales	p. 8
2.1.	L'Union européenne	p. 8
2.2.	Les activités au sein de l'agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	p. 8
2.3.	Les activités au sein de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)	p. 8
2.4.	Travaux au sein de l'Organisation internationale du Travail (OIT)	p. 10
2.5.	BENELUX	p. 10
3.	Le secteur maritime à Luxembourg	p. 11
3.1.	Les entreprises maritimes	p. 11
3.2.	Nouvel an des Armateurs – 21 janvier 2015	p. 11
3.3.	Journée européenne de la Mer – 5 mai 2015	p. 11
3.4.	Formation affaires maritimes	p. 11
3.5.	Bourbon Argos	p. 12
4.	Le registre public maritime luxembourgeois	p. 13
4.1.	Composition de la flotte	p. 14
4.2.	L'inspection des navires par l'administration (réseau d'inspection)	p. 14
4.3.	Le contrôle par l'État du port	p. 15
4.4.	La gestion des équipages	p. 16
5.	Politique qualité du CAM et Norme ISO 9001: 2008	p. 19
6.	Gestion séparée	p. 20
7.	Personnel et formations	p. 21
8.	La navigation de plaisance	p. 22
9.	Les autres activités	p. 23
9.1.	Euromaritime – 3-5 février 2015	p. 23
9.2.	Visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc au Cap-Vert – 11-13 mars 2015	p. 23
9.3.	Expomar	p. 23



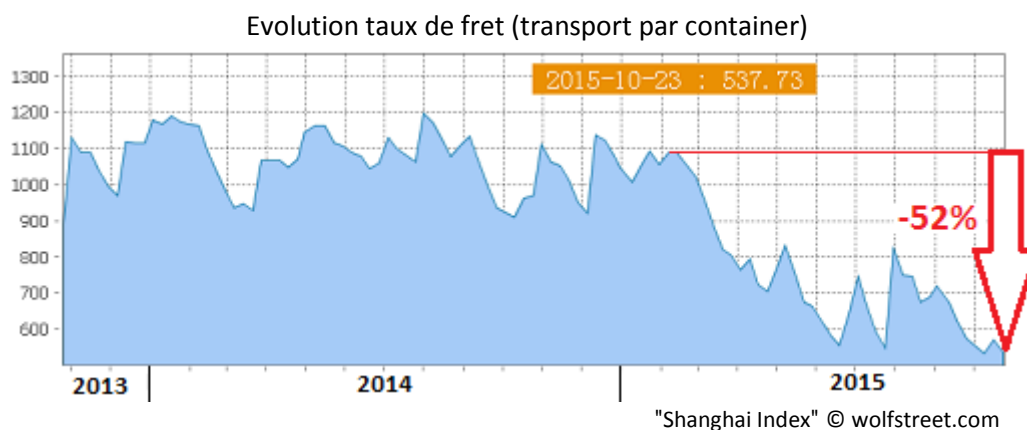
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



1. Les affaires maritimes en 2015

1.1. Le secteur du transport maritime

Tout au long de 2015, le secteur du transport maritime a souffert des tarifs extrêmement bas tant pour le vrac (Baltic Dry Index) comme pour le transport par containers. Il existe une surcapacité de navires, mêmes si récemment, les volumes transportés ont légèrement augmentés.



La baisse spectaculaire du prix du pétrole ainsi que des produits pétroliers a heurté de plein fouet les entreprises pétrolières et les armateurs fournissant des services à l'offshore pétrolier.

Par ailleurs, une étude de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) souligne que le transport maritime doit faire face au double défi que constituent l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets et qu'il demeure urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

1.2. La piraterie maritime

Le nombre d'attaques dans le golfe d'Aden et dans l'Océan Indien au large de la Somalie a diminué progressivement depuis le déploiement de forces navales internationales et l'utilisation généralisée d'équipes de sécurité armées à bord des navires. A ce jour, les pirates n'ont pas réussi à s'emparer du moindre navire ayant des gardes armés (militaires ou privés) à bord.

Les pirates continuent cependant à observer l'évolution des opérations militaires et lancent régulièrement des attaques pour sonder la présence d'équipes armées à bord. Il semble évident qu'une baisse de la garde entrainera immédiatement une recrudescence des attaques.

Il y a d'autres parties du monde où la piraterie constitue toujours une menace pour les transports maritimes. Les points noirs se trouvent aujourd'hui dans le Golfe de Guinée, mais aussi en Asie du Sud-Est où le nombre d'attaques a continué d'augmenter en 2015.



Attaques par pirates en 2015

 = Attempted Attack  = Boarded  = Fired upon  = Hijacked  = Suspicious vessel



© ICC Commercial Crime Services



2. Les activités au sein des organisations internationales

2.1. L'Union Européenne

Des agents du CAM ont suivi de façon régulière les travaux du groupe transports maritimes et les différents comités techniques relatifs au secteur qui ont eu lieu à Bruxelles.

Durant le second semestre, un agent du CAM a assuré la présidence du groupe transport maritime qui s'est réuni à 14 reprises. Les travaux de ce groupe ont permis d'obtenir un accord sur une décision du Conseil autorisant les Etats membres de l'Union à ratifier le Protocole de 2010 à la Convention HNS.

Les travaux du groupe ont également permis de valider 10 soumissions destinées à divers sous-comités et comités de l'OMI. Un accord a également pu être obtenu sur une position commune à adopter par les Etats membres lors de la quinzième réunion du HELCOM Maritime Group qui s'est tenue à Klaipeda du 23 au 25 novembre 2015.

L'agent du CAM a en outre présidé le groupe "Amis de la Présidence" sur la EUMSS (European Union Maritime Strategy and Security) qui s'est réuni le 4 décembre 2015.

Le CAM a représenté la Présidence luxembourgeoise lors de la conférence "Maritime Cyprus" qui s'est déroulée à Limassol du 14 au 16 septembre 2015.

Un agent du CAM a également été invité à faire une présentation sur la piraterie au cours de la "Maritime Security Conference" qui s'est tenue sous le patronage de la Présidence luxembourgeoise à Nicosie du 11 au 13 novembre 2015.

2.2. Les activités au sein de l'agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)

Le Luxembourg est représenté au Conseil d'administration de l'agence par un titulaire et un suppléant. En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au siège de l'agence à Lisbonne.

Différents agents du CAM ont assisté à des séminaires ou des formations dans différents domaines liés au secteur maritime organisés par l'EMSA.

Pour célébrer le 25^e anniversaire du registre maritime luxembourgeois et en collaboration avec l'ambassadeur du Luxembourg au Portugal, une réception a été donnée aux membres du conseil d'administration et aux collaborateurs de l'agence à l'Ambassade de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

2.3. Les activités au sein de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)

Au cours de l'année 2015, les réunions suivantes de l'OMI ont été couvertes par un agent du CAM:

- **Maritime Safety Committee (MSC) 95** du 3 au 12 juin 2015, le rapport de la réunion est disponible via le lien suivant:

<http://www.imo.org/en/MediaCentre/MeetingSummaries/MSC/Pages/MSC-95th-session.aspx>



- **Marine Environment Protection Committee (MEPC) 68** du 11 au 15 mai 2015, le rapport de la réunion est disponible via le lien suivant:
<http://www.imo.org/en/MediaCentre/MeetingSummaries/MEPC/Pages/MEPC-68th-session.aspx>
- **Legal Committee (LEG) 102** du 14 au 16 avril 2015, le rapport de la réunion est disponible via le lien suivant:
<http://www.imo.org/en/MediaCentre/MeetingSummaries/Legal/Pages/LEG-102nd-session.aspx>
- **Sub-Committee on Ship Design and Construction (SDC) 2** du 16 au 20 février 2015, le rapport de la réunion est disponible via le lien suivant:
<http://www.imo.org/en/MediaCentre/MeetingSummaries/SDC/Pages/SDC-2.aspx>
- **Sub Committee on Human Element, Training and Watchkeeping (HTW) 2** du 2 au 6 février 2015, le rapport de la réunion est disponible via le lien suivant:
<http://www.imo.org/en/MediaCentre/MeetingSummaries/HTW/Pages/HTW-2nd-session.aspx>
- **Sub-Committee on Carriage of Cargoes and Containers (CCC) 2** du 14 au 18 septembre 2015, le rapport de la réunion est disponible via le lien suivant:
<http://www.imo.org/en/MediaCentre/MeetingSummaries/CCC/Pages/CCC-2-.aspx>
- **Assembly 29** du 23 novembre au 2 décembre 2015, le rapport de la réunion est disponible via le lien suivant:
<http://www.imo.org/en/MediaCentre/MeetingSummaries/Assembly/Pages/Assembly-29th-session.aspx>

L'élection de M. Kitack Lim (République de Corée) comme Secrétaire général de l'Organisation a été entérinée par l'Assemblée. M. Kitack Lim, huitième Secrétaire général élu de l'Organisation maritime internationale, a pris ses fonctions en date du 1er janvier 2016.



M. Koji Sekimizu (à gauche), passe la barre de l'OMI à M. Kitack Lim (milieu) (© imo.un)

2.4. Travaux au sein de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

Les agents du CAM ont œuvré à la préparation de deux réunions d'experts qui auront lieu début février 2016 concernant d'une part la Convention du travail maritime (deuxième réunion de la Commission tripartite spéciale établie par le Conseil d'administration conformément à l'Article XIII de la convention du travail maritime, 2006) et d'autre part la Convention sur la pièce d'identité des gens de mer révisée (réunion de la Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003.

2.5. BENELUX

La Sous-commission Affaires maritimes "OIT" s'est réunie le 12 novembre 2015. La réunion, qui a eu lieu à Luxembourg dans le contexte du 25e anniversaire du registre maritime luxembourgeois a notamment permis d'aborder les sujets suivants:

- mise en œuvre pratique de la MLC ;
- amendements de la MLC ;
- échanges d'information concernant les inspections relatives à la MLC et le travail effectuées par les sociétés de classification ;
- la procédure de plainte dans les trois Etats membres ;
- les amendements de Manille - état de la mise en œuvre (STCW) ;
- la Convention STCW-F (pêche) ;
- formation STCW ;
- reconnaissance mutuelle des médecins.



3. Le secteur maritime à Luxembourg

3.1. Les entreprises maritimes

La notion d'entreprise maritime est définie dans la loi du 17 juin 1994.

L'autorisation d'établissement des entreprises maritimes est délivrée par le ministre de l'Économie. Peuvent bénéficier du statut d'entreprise maritime, les entreprises qui ont pour objet "l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement."

La situation au 31 décembre 2015 se présente comme suit:

Entreprises maritimes agréées	295	
Dirigeants d'entreprises maritimes agréés	Personnes physiques	Personnes morales
	39	22

Source: Commissariat aux affaires maritimes

3.2. Nouvel an des Armateurs – 21 janvier 2015

Le Commissariat aux affaires maritimes (CAM) s'est associé à l'organisation du Nouvel An des Armateurs du Cluster Maritime Luxembourgeois qui a eu lieu le 21 janvier 2015 à la Chambre de Commerce. La conférence portait sur les grandes aventures humaines du XXIème siècle en mer et dans l'espace et mettait ainsi sur le devant de la scène des opportunités de diversification du secteur. La parole avait été donnée à l'architecte de renommée internationale M. Jacques Rougerie porteur du projet SeaOrbiter et à l'astronaute Jean-François Clervoy, lui-même originaire de la Grande Région. La manifestation qui a attiré quelques 200 participants a eu un fort retentissement dans la presse.

3.3. Journée européenne de la mer – 5 mai 2015

La Journée européenne de la Mer a été célébrée par les acteurs du secteur maritime le 5 mai 2015 au Ciné UTOPIA en montrant le documentaire "Expédition 7ème continent", suivi d'un débat en présence de plusieurs experts en la matière pour s'achever sur une réception accueillant une centaine de personnes.

3.4. Formation affaires maritimes

En collaboration avec la Chambre de Commerce et son institut de formation, la LSC, le Cluster maritime a lancé une formation en affaires maritimes qui s'est déroulée sur trois jours. Le CAM s'était associé à cette initiative et le Commissaire ainsi que le département juridique de l'administration figuraient parmi les intervenants. Le fonctionnement du guichet unique avait été aussi expliqué via une démonstration par un armateur. Un panel d'experts venus de France, d'Allemagne, d'Italie, de Suisse, du Royaume-Uni et du Grand-Duché ont permis de faire de cette première édition un grand succès qui sera certainement répétée.



3.5. Bourbon Argos

Entre mai et décembre 2015, le BOURBON ARGOS, battant pavillon luxembourgeois avait été affrété par Médecins sans Frontières afin de secourir des migrants en détresse en Méditerranée. Le Commissariat aux affaires maritimes a été régulièrement informé des opérations de sauvetage, du nombre de réfugiés embarqués et de la date et de l'endroit de leur débarquement. En un peu moins de 10 mois plus de 10.000 personnes, dont beaucoup de femmes et enfants ont ainsi pu être sauvés.



Le BOURBON ARGOS à la rescousse en Méditerranée © MsF

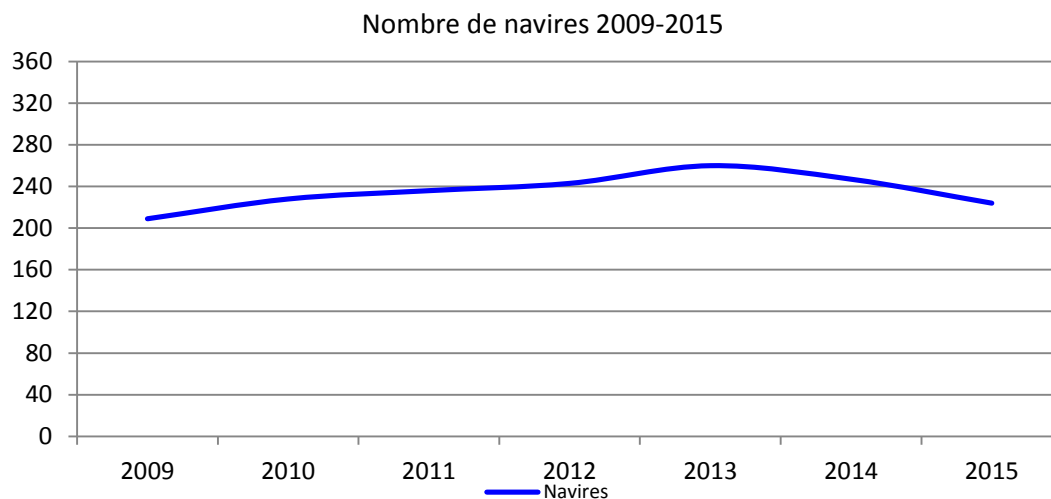


4. Le registre public maritime luxembourgeois

Après une très forte augmentation de la flotte luxembourgeoise, en résultat d'un nombre important d'immatriculations en affrètement coque nue (ou "bareboat charter") pendant les années 2012 et 2013, la tendance à la baisse tant en nombre de navires qu'en tonnage se poursuit.

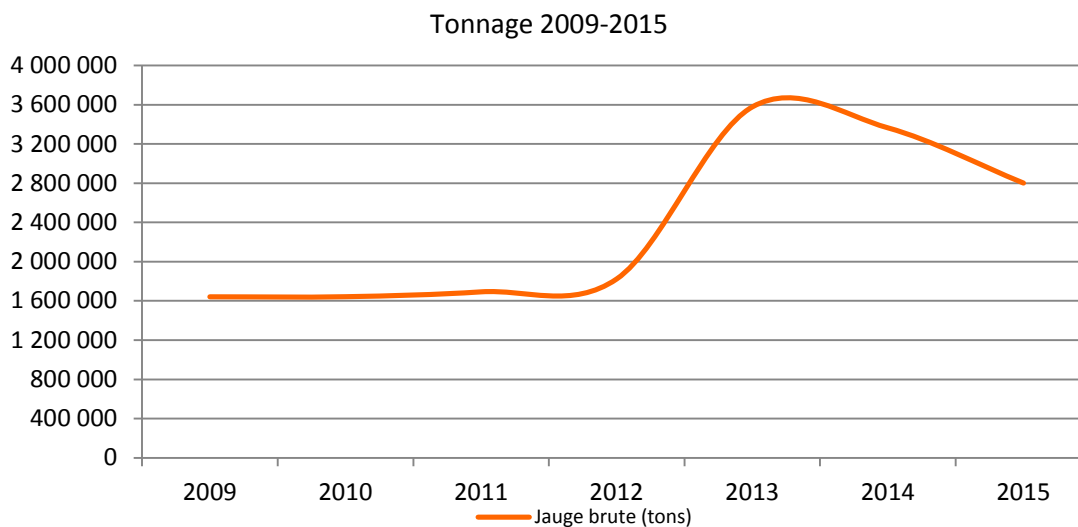
Au cours de l'année 2015, 12 nouvelles unités ont été immatriculées (21 en 2014) et 33 navires ont été radiés (33 en 2014).

Fin décembre 2015, le registre public maritime luxembourgeois comptait 224 navires représentant un tonnage brut de 2,80 millions de tonnes, soit une diminution de 16,73% par rapport à 2014 et 21,70% de moins que le tonnage existant en 2013.



Source: Commissariat aux affaires maritimes.

Au 31 décembre 2015, l'âge moyen de la flotte était de 9,2 ans.



Source: Commissariat aux affaires maritimes.



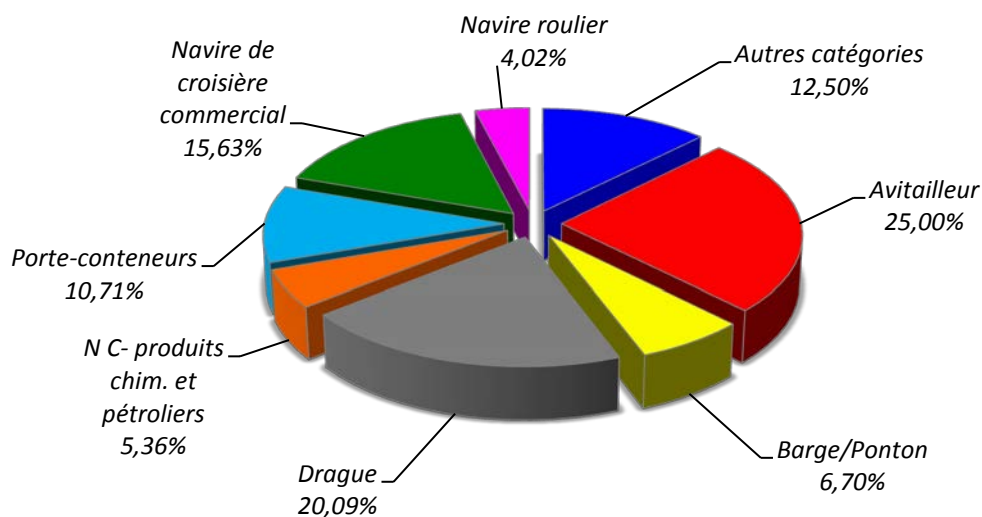
4.1. Composition de la flotte

Nombre de navires enregistrés au 31.12.2015

Régime d'immatriculation	Unités	Jauge brute
Pleine immatriculation	183	1.075.414
Frètement coque nue	8	133.330
Affrètement coque nue	33	1.592.303
TOTAL	224	2.801.047

Source: Commissariat aux affaires maritimes.

Répartition par catégorie de navire



Source: Commissariat aux affaires maritimes.

4.2. L'inspection des navires par l'administration (réseau d'inspection)

En 2015, 190 inspections ont été réalisées par l'administration à bord de navires battant pavillon luxembourgeois, ce qui représente une augmentation de 8,75% par rapport à 2014. En ce qui concerne les navires non inspectés, il s'agit essentiellement de nouvelles immatriculations qui feront l'objet d'inspections au courant de 2016.



Navires marchands

Année	Inspections	Inspections avec déficiences	Détentions	Détention %	Inspections avec déficiences %
2015	161	72	0	0.00	44.72

Navires de croisière commerciaux (Méga-Yachts)

Année	Inspections	Inspections avec déficiences	Détentions	Détention %	Inspections avec déficiences %
2015	29	26	0	0.00	89.66

Source: Commissariat aux affaires maritimes.

Tout incident ou irrégularité fait l'objet d'un examen, voire d'une enquête par le CAM, conformément au système de gestion de la qualité (ISO version 9001-2008).

En 2015, les déficiences les plus souvent constatées par les inspecteurs concernent :

- la documentation du navire (constatées lors de 18,50% des inspections);
- les certificats de l'équipage (10,67%);
- la sécurité de la navigation (8,33%) et
- les conditions de travail des marins à bord (7,42%).

4.3. Le contrôle par l'Etat du port

Un autre instrument de mesure de la performance d'une flotte en termes de sécurité est donné par les contrôles effectués par les autorités portuaires.

- Mémorandum de Paris

Les derniers rapports disponibles du Mémorandum de Paris publient les chiffres suivants pour les navires sous pavillon luxembourgeois (voir tableau). Les données définitives pour 2015 ne sont pas encore disponibles officiellement, mais le système THETIS hébergé par l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (EMSA) permet de prévoir les résultats suivants pour l'année écoulée.

Année	Inspection s	Inspections avec déficiences	Détentions	Détentions %	Inspections avec déficiences %
2011	56	29	0	0.00	51.79
2012	60	33	5	8.33	55.00
2013	69	39	1	1.45	43.48
2014	74	34	1	1.35	45.95
2015P	65	27	1	1.54	41.54

Source: Commissariat aux affaires maritimes - rapports annuels Paris MOU (P: provisoire).



L'information fournie par le Mémorandum de Paris reste une source d'information privilégiée. Le ratio de détentions et de déficiences enregistrées au cours des trois dernières années permet la classification de tous les Etats de pavillon en trois listes: blanche, grise et noire.

Le Grand-Duché de Luxembourg figure sur la liste blanche du Paris MoU depuis 1999. Après un déclin sur cette liste, causé essentiellement par 5 détentions en 2012, sa position va nettement s'améliorer en raison de meilleurs résultats les trois dernières années.

- Mémorandum de Tokyo

Le site internet du Mémorandum de Tokyo publie les chiffres suivants pour les navires sous pavillon luxembourgeois dans la région Asie / Pacifique (voir tableau).

Année	Inspections	Détentions	Détentions %
2011	22	1	4,55
2012	18	1	5,56
2013	22	0	0,00
2014	44	1	2,27
2015P	47	1	2,13

Source: Commissariat aux affaires maritimes.

- United States Coast Guard

Le rapport annuel 2015 des gardes côtes américains n'est pas encore officiellement disponible, mais aucune détention n'a été rapportée au cours de l'année 2015.

- Evaluation des inspections du contrôle portuaire

Les détentions mais aussi toutes les déficiences et non-conformités constatées lors d'inspections de l'Etat de port sont systématiquement analysées.

En cas de besoin, une enquête est diligentée par le CAM avec audition des différents acteurs: armateurs, sociétés de classification, etc. afin, d'une part améliorer les procédures de gestion des différents partenaires et d'autre part éviter de futures détentions similaires.

Les non-conformités les plus souvent constatées lors des contrôles par les inspecteurs de l'Etat du port concernent:

- la documentation à bord (constatées lors de 15,84% des inspections)
- la sécurité de la navigation (12,87%);
- les engins de sauvetage (11,88%) et
- la sécurité contre les incendies -protection, détection et extinction- (9,90%).

4.4. La gestion des équipages

La matière est régie par le règlement grand-ducal du 8 avril 1991 concernant le livret de marin et le règlement grand-ducal du 16 novembre 2001 concernant le niveau minimal de formation des gens de



mer, ainsi que par les dispositions de la convention internationale STCW 78 amendée portant sur la formation des gens de mer.

La gestion des dossiers équipages se divise en deux parties :

- L'identification du marin

Au cours de l'année 2015, 3389 nouveaux livrets de marin ont été délivrés aux gens de mer travaillant à bord des navires battant pavillon luxembourgeois (baisse de 17,54% par rapport à 2014).

- La vérification des qualifications professionnelles

Au cours de l'année 2015, 2824 visas ont été émis par le bureau des équipages, soit une baisse de 21,88% par rapport à l'année précédente. Le tableau suivant met en évidence l'évolution du total des documents émis par le CAM par rapport l'évolution du nombre de navires pendant la période de 2011 à 2015.

Année	Navires (*)	Livrets	Visas	Dif. Navires (%)	Dif Livrets (%)	Dif Visas (%)
2011	217	3 807	2 912	n/a	n/a	n/a
2012	223	3.655	2.968	2,76%	- 3,99%	1,92%
2013	245	4.608	3.328	9,87%	26,07%	12,13%
2014	240	4.110	3.583	- 2,04%	- 10,81%	7,66%
2015	216	3.389	2.824	- 10,00%	- 17,54%	- 21,18%
2011 / 15	- 1	- 418	- 88	- 0,46%	- 10,98%	- 3,02%

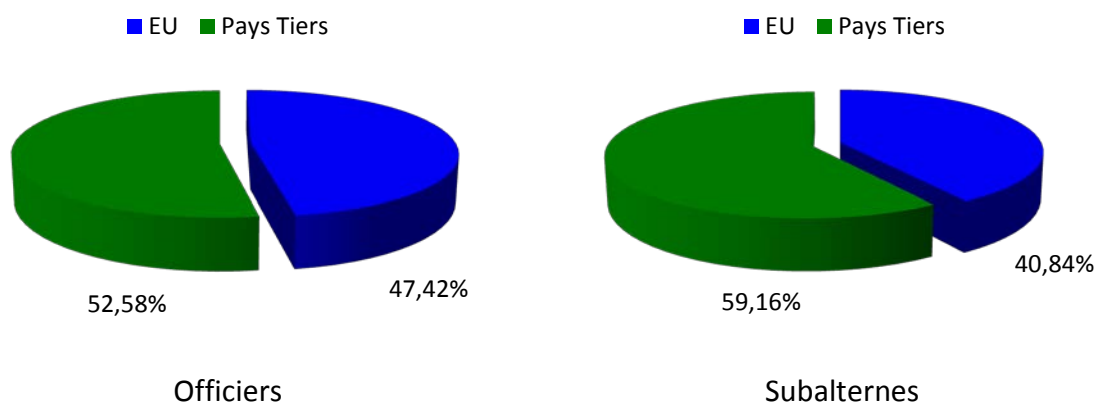
(*) - navires en frètement coque nue exclus.

Source: Commissariat aux affaires maritimes.

Suite à la diminution du nombre de navires sous registre, le nombre de documents (livrets de marins et visas) émis par le CAM est passé de 7.693 en 2014 à 6.213 unités en 2015.



Fin décembre 2015, 17.992 marins étaient répertoriés dans la base de données du CAM. La répartition des gens de mer à bord de navires sous pavillon luxembourgeois était la suivante:



Source: Commissariat aux affaires maritimes.

Les nationalités les plus représentées à bord des navires battant pavillon luxembourgeois, sont les Philippines et l'Ukraine avec respectivement 19,10% et 10,74%. Suivent la Belgique, la Russie, la Croatie et l'Inde:

Pays	Officiers	% Officiers	Subalternes	% Subalternes	Total	% Total
Philippines	648	8,78%	2.783	26,29%	3.431	19,10%
Ukraine	1.313	17,78%	616	5,82%	1.929	10,74%
Belgique	518	7,02%	741	7,00%	1.259	7,01%
Russie	626	8,48%	354	3,34%	980	5,45%
Croatie	762	10,32%	199	1,88%	961	5,35%
Inde	287	3,89%	500	4,72%	787	4,38%

Source: Commissariat aux affaires maritimes.



5. Politique qualité du CAM et Norme ISO 9001: 2008

Le 4 juin 2015, le CAM a reçu son nouveau certificat ISO 9001 (N° ID° 011 000 7001), qui est valable jusqu'au 3 juin 2018. L'audit de reconduction a été mené par l'organisme de certification TUV Rheinland France le 23 et 24/04/2015. Aucune non-conformité n'a été constatée durant cet audit. Quelques remarques et des propositions d'amélioration ont cependant été formulées.

Au cours de cet audit, le déroulement des processus a été examiné sur la base d'exemples concrets et représentatifs. Le respect des exigences du référentiel a également été vérifié par rapport à la documentation du système de management. Ceci a été fait par sondage, en questionnant les agents du CAM et en consultant les documents de travail correspondants. Dans le cadre de cet audit, le CAM a pu démontrer que le système de management est toujours appliqué et qu'il reste conforme aux exigences des normes de référence.

Le prochain audit a d'ores et déjà été planifié pour le 21 avril 2016.

Vu l'évolution de la norme en septembre 2015, une mise à niveau du système de management de la qualité en fonction de la nouvelle édition de la norme et la certification de conformité à la version 2015 s'imposent. Une période de transition de trois ans à compter de la date de publication (septembre 2015) est prévue pour le passage à ISO 9001:2015. Au-delà d'octobre 2018, les certifications ISO 9001:2008 ne seront plus valides.



6. Gestion séparée

Le CAM fonctionne sous le statut de Service de l'Etat à gestion séparée (SEGS). Au cours de l'année sous revue, des factures pour un montant de 1.497.195.- Euros ont été réglées au profit de fournisseurs divers et les recettes encaissées de la part des administrés et clients se sont élevés à un total de 774.758.-Euros.

Ces recettes proviennent essentiellement de la délivrance de documents émis dans le cadre de la gestion de la flotte et des équipages sous pavillon luxembourgeois et auxquels il y a lieu d'ajouter la dotation de l'administration gouvernementale.

D'importantes recettes générées directement ou indirectement par le secteur maritime sous forme de taxes d'immatriculation, d'impôts, etc. ne sont pas comptabilisées par le CAM.



7. Personnel et formations

Le CAM compte treize agents dont deux à mi-temps. La régularisation de 3 postes de consultants externes est en cours.

Au cours de l'année écoulée, la plupart des agents ont participé à différentes formations spécifiques à Luxembourg et à l'étranger, notamment auprès de l'agence européenne pour la sécurité maritime.



8. La navigation de plaisance

La Commission de la navigation de plaisance, créée en 1997, est composée de représentants du service de la Navigation et du CAM ainsi que de représentants des associations et organismes nautiques nommés par le ministre. Elle a pour mission d'organiser les cours et les examens et de formuler des propositions ou suggestions au ministre dans le domaine la navigation de plaisance.

En 2015, la commission s'est officiellement réunie une fois. Les examens pour les permis fluvial et côtier ayant été automatisés, il n'est plus nécessaire de se réunir pour en valider les résultats. Par ailleurs, des contacts avec les membres de la commission ont également eu lieu de façon informelle, soit de vive voix ou par courriel.

Suite aux cours organisées par les organismes agréés et après avoir réussi leur examen, 322 personnes se sont vus délivrer un permis de plaisance en 2015 (70 permis haute "mer", 141 permis "côtier", 110 permis "fluvial" et 1 permis de catégorie 2).

La gestion technique et administrative du registre de la navigation de plaisance est effectuée par le Commissariat aux affaires maritimes. 120 nouvelles immatriculations ont été effectuées et près de 800 ont été renouvelées.

Les dossiers traités au cours de l'année 2015 par le CAM ont rapporté près de 8.000 Euros supplémentaires par rapport à l'année précédente et se subdivisent comme suit:

	Nombre de dossiers	Taxes (Euros)
Identifications	26	624,00
Identifications (renouvellements)	8	192,00
Immatriculations	120	39.192,23
Immatriculations (renouvellements)	796	124.043,26
Immatriculations/Identifications (duplicatas)	9	216,00
Nouveaux permis	322	12.768,00
Permis renouvelés	145	3.480,00
Permis (duplicatas)	26	624,00
Endossements de permis	42	1.512,00
Endossements de permis (duplicatas)	0	0,00
Total		182.651,49

Source: Commissariat aux affaires maritimes



9. Les autres activités du Commissariat aux affaires maritimes

9.1. Euromaritime – 3-5 février 2015

Ensemble avec la Chambre de Commerce et le Cluster maritime, le Commissariat aux affaires maritimes a participé pour une première fois à la foire Euromaritime à Paris par un stand réunissant huit entreprises liées au secteur maritime et illustrant la diversité de l'économie bleue à Luxembourg (ArcelorMittal, CPPE, Jan de Nul, CAE Aviation, BIM, Refference, OPF Partners et ICS). La Chambre de Commerce avait en plus organisé une visite accompagnée à l'exposition pour une délégation luxembourgeoise forte de trente personnes qui ont pu aller à la rencontre des 300 exposants de ce salon biennal.

9.2. Visite officiel de S.A.R. le Grand-Duc au Cap-Vert – 11-13 mars 2015

A l'occasion de cette visite, Son Altesse Royale le Grand-Duc était accompagné par Monsieur Romain Schneider, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et par Madame Francine Closener, secrétaire d'Etat à l'Économie. Plusieurs acteurs du secteur maritime, qui faisaient partie de la délégation économique, ont eu l'occasion d'avoir des rendez-vous et entrevues spécifiques avec des interlocuteurs cap-verdiens.

9.3. Expomar

Le Commissariat aux affaires maritimes a soutenu l'effort de promotion du Cluster maritime luxembourgeois et de la Chambre de Commerce en vue de développer les intérêts du secteur maritime luxembourgeois au Cap Vert. Un stand réunissant 8 entreprises luxembourgeoises a permis de présenter plusieurs champs d'expertises du Luxembourg : la surveillance maritime par avion (CAE Aviation) et satellite (LuxSpace), les équipements de télécommunication (Securitas Alert Services), le conseil (BIM), le dragage (Jan de Nul et DEME), la recherche en biologie marine (Odyssea). La présence luxembourgeoise a été fort remarquée et a permis de faire avancer plusieurs dossiers commerciaux gagnant-gagnant dans l'esprit de la coopération luxembourgeoise (Surveillance maritime, partenariat avec un chantier naval et réalisation d'une étude sur le développement du registre de navires local). Une réception a été organisée sur le stand avec la présence remarquée du Premier Ministre José Maria Neves.



Abréviations, Acronymes

CAM	Commissariat aux affaires maritimes
EMSA	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)
HTW	Human element, Training and Watchkeeping
ISO	International Standards of Organisation
LEG	Legal
LRIT	Long Range Identification and Tracking
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
MEPC	Marine Environment Protection Committee
MLC	Maritime Labour Convention – Convention du Travail Maritime
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
SDC	Ship design and construction
SEGS	Service de l'Etat à gestion séparée
SNPD	Substance nocive et potentiellement dangereuse
STCW	Standards of Training, Certification and Watchkeeping
STW	Standard Training and Watchkeeping